

Décision n° 2024-1750
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 29 juillet 2024
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Comcable

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Comcable reçu le 26 juillet 2024, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 29 juillet 2024, les dispositions attribuant à la société Comcable (Siren : 382840 940) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	02 57 20	2010-1308	09/12/2010
Numéros polyvalents	03 39 10	2010-1308	09/12/2010
Numéros polyvalents	03 75 47	2017-0704	01/06/2017
Numéros polyvalents	05 86 00	2010-1308	09/12/2010
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	G2	2015-0347	26/03/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 32	2009-0499	04/06/2009

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Comcable et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 29 juillet 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales